

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Cécile BART, Renaud BRUNET, Julie HENNAUT, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN, Julien MIAILHE, Nadia MILLOT, François ROBINEAU.

Absents excusés : Danielle BERRUYER (pouvoir à F. ROBINEAU), Céline COSTA (pouvoir à C. MALLET), Frédéric DELPECH (pouvoir à S. BEAUCOTE), Laurent HALIN (pouvoir à D. CLAVERIE), Micheline ROUZIER TOUSSAIN (pouvoir à M. LIBREAU, Viviane TRESSOUS (pouvoir à C. MAZAS), Alain SIDAOU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Cécile BART ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 – Projet d'aménagement d'un jardin humide (Bernin)

LA Communauté de Communes de Montesquieu souhaite interroger la Commune de Martillac sur un projet de création d'un jardin humide sur la parcelle B 234 qui sera utilisée comme zone de déplacement du tracé du Ruisseau du Breyra (à Bernin).

Après discussions et avis des membres du Conseil, ce projet est validé, ainsi que la proposition de convention de gestion qui en découle.

Voté à l'unanimité.

2 – Mise à jour du Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des services de la DDTM, le Conseil Municipal décide de reprendre une délibération de principe sur l'application du Droit de Prémption Urbaine sur les zones Ua, Ub, Uc, Ud, 1AU, et 2AU du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et en rapport avec l'évolution des zones urbaines.

Voté à l'unanimité.

3 – Redevance de l'occupation du domaine public : CASA KARINE.

Il s'agit de fixer un tarif de redevance pour autoriser l'occupation publique sur la Place Marcel Vayssière pour un service ambulant de restauration portugaise, les mardis soirs et dimanches midis.

Montant de la redevance : 50 €/mois.

Voté à l'unanimité.

4 – Règlement intérieur du cimetière : modifications

L'aspect réglementaire et l'usage du cimetière étant en constante évolution, il convient désormais de modifier l'actuel règlement intérieur du cimetière sur les points particuliers suivants :

- Article 12 bis : Accès sécurisé au cimetière
- Article 38 bis : Appréciation des dimensions des monuments funéraires
- Article 39 bis : Respect de l'emplacement concédé
- Article 82 : Videoprotection et sécurisation du cimetière.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses.

- M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune financera désormais les frais BEYNELU - ENT ALIENOR 33 pour l'école des Mille Sources en réglant les frais d'abonnement directement auprès de Gironde Numérique (138 €/an).
- Soirée Prestige Paysage le 17 mai.
- La Paroisse organise une semaine de manifestations et de débats du 10 au 14 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.